



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

# PAPI

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

PAPI 3 du Bassin de l'Aude et de la Berre 2023-2028

Novembre 2022

**D-a : Présentation du programme d'actions**



# SOMMAIRE

## 1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS 4

### 1.1. ORGANISATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS 5

### 1.2. PRESENTATION DU PROGRAMME 6

- 1.2.1. Animation du PAPI3 6
- 1.2.2. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et conscience du risque 7
- 1.2.3. Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations 8
- 1.2.4. Axe 3 : Alerte et gestion de crise 8
- 1.2.5. Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme 9
- 1.2.6. Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens 10
- 1.2.7. Axe 6 : Gestion des écoulements 11
- 1.2.8. Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques 12

### 1.3. MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS 13

### 1.4. DES ACTIONS « HORS PAPI » IDENTIFIEES SUR LE PERIMETRE DES CORBIERES MARITIMES MENTIONNEES POUR MEMOIRE 13

### 1.5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 14

### 1.6. ELEMENTS FINANCIERS 15

- 1.6.1. Prise en compte de l'inflation monétaire 15
- 1.6.2. Montant financier global du PAPI 3 16
- 1.6.3. Co-financements du PAPI 3 18

## **2 ANNEXES 19**

### **2.1. TABLEAU FINANCIER SAFPA**

### **2.2. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**



# **1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'ACTIONS**

**NB :**

- Ce chapitre expose une présentation synthétique et globale du programme d'actions ; les fiches descriptives des actions sont jointes en Pièce 4b.

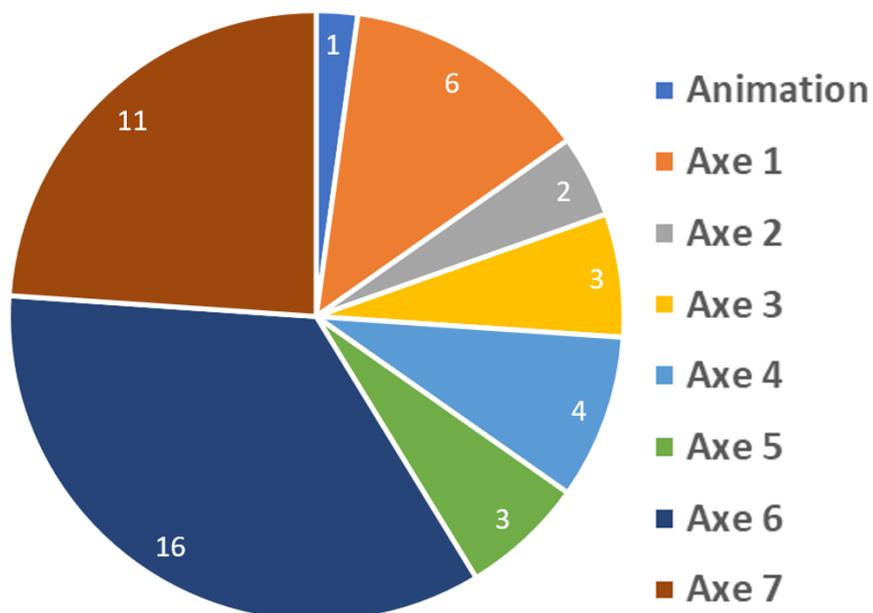
- La mise en œuvre du PAPI est formalisée par une convention cadre entre les maîtres d'ouvrages des actions et les co-financeurs.

- Le suivi du programme, et tout particulièrement le suivi des objectifs et indicateurs de réussite des actions mentionnés dans chaque fiche, seront précisés, quantifiés et validés dans le cadre du Comité de Pilotage PAPI3.

## 1.1. ORGANISATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions du PAPI comporte **46 fiches actions** (pour certaines qui se déclinent en sous actions **ce qui représente au global une centaine d'opérations**) réparties parmi les 7 axes définis par le cahier des charges national de la manière suivante :

Répartition des 46 fiches actions selon les 7 axes du PAPI :



# 1.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME

## 1.2.1. Animation du PAPI3

L'animation du PAPI3, portée par le SMMAR est essentielle et permettra de garantir :

- Une gouvernance adaptée à la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions du PAPI3 ;
- Le pilotage des actions envisagées ;
- La mobilisation des instances PAPI3 pour le suivi opérationnel, stratégique et décisionnel du PAPI3, dont notamment la mobilisation à échéances régulières du Comité de pilotage, du Comité technique, ainsi que, le cas échéant, des instances de concertation et Comités de suivis ;
- Une communication des actions du PAPI 3 envers les différents publics tout au long du programme (Elus, Grand public, jeune public et professionnels).

Au regard du nombre d'actions et de l'ambition de ce PAPI, **7 agents (soit 4 Equivalent Temps Plein) seront spécifiquement mobilisés** pour assurer l'animation, le suivi et le pilotage des actions du PAPI 3 :

- un Chef de Projet Technique du PAPI en charge de l'animation transversale du PAPI et du pilotage des COPIIL annuels PAPI
- une Responsable Administrative et Financière pour le suivi du programme
- un chargé de mission de gestion du risque
- un chargé de mission communication
- un chargé de mission en charge du suivi des études opérationnelles PAPI
- deux chargés de planification territoriale et de prise en compte de l'urbanisme dans l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la création et du développement de l'observatoire du risque, il sera nécessaire d'identifier un poste de chargé de mission du SIG.

Parmi la trentaine d'agents du SMMAR, les coordonnateurs de bassins et techniciens piloteront les actions locales.

## 1.2.2. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et conscience du risque

Les PAPI précédents ayant permis des avancées significatives en matière de connaissance des aléas (notamment sur l'aléa débordement de cours d'eau et submersion marine), le PAPI3 vient compléter la connaissance d'aléas sur des sujets spécifiques restant à préciser :

- Fonctionnement des secteurs karstiques (Montagne Noire)
- Ruissellement et changement climatique (cf. Axe 4)

Cet axe porte également de nombreuses actions de sensibilisation, d'information, de formation concernant le risque inondation, et notamment :

- La poursuite de la pose des repères de crues et laisses de mer, engagée dans les PAPI précédents (culture et mémoire du risque) ;
- Des actions de pédagogie auprès de différents publics (grand public, jeune public, chefs d'entreprises dont les agriculteurs, partenaires institutionnels, EPCI, maires et élus locaux) : mieux expliquer le risque inondation, le fonctionnement des bassins versants, les bons comportements à tenir. Ces actions privilégieront des outils et démarches innovantes (art, culture et spectacle, mise en situation réelle, digital, évènements de transmission et partage) ;
- La création d'un Observatoire territorialisé des risques inondation sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre, outil centralisateur de la connaissance et de la sensibilisation. Ce portail internet, complémentaire à ceux existants sur le territoire, accessible à tous, permettra une meilleure appropriation des données relatives à l'eau et aux risques (valorisation des données et études produites), facilitera l'intégration de la politique GEMAPI dans l'aménagement du territoire (centralisation et harmonisation des données liées au risque inondation) en complémentarité avec les outils existants. Il permettra la mise en place d'indicateurs pertinents pour évaluer les politiques publiques et présenter de manière plus efficiente l'ensemble des actions menées sur le territoire en matière de GEMAPI.

### 1.2.3. Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations

Le SMMAR a initié, à travers le PAPI2, un renforcement des dispositifs de suivi et de surveillance des inondations (installations de stations hydrométriques, pluviométriques, suivi des niveaux au droit des digues et déversoirs, ...). En continuité de la démarche engagée, les actions portées au PAPI3 visent donc à compléter ce suivi et cette surveillance via **l'acquisition, la mise en œuvre et le suivi de nouveaux équipements**.

Le SMMAR ambitionne à terme d'**animer un Système D'Avertissement Local (SDAL)**, qui permettrait de prévoir les crues et enjeux potentiellement inondés en anticipation. En lien avec cette démarche, les actions portées au PAPI3 prévoient :

- L'étude d'un système de prévision de crues sur les affluents hors réseau réglementaire pour améliorer l'anticipation des crues, en complément des dispositifs régionaux existants ;
- L'établissement, sur ces affluents, de Cartes des Zones Inondées Potentielles en fonction de différents niveaux d'eau pour améliorer la gestion de crise au niveau communal

### 1.2.4. Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe majeur de la prévention du risque (en fort lien avec l'Axe 2), l'alerte et la gestion de crise ont été au cœur des PAPI précédents. Le PAPI3 dans cette continuité vise à compléter et renforcer les dispositifs existants sur la base des retours d'expériences des crues majeures récentes (et notamment celle d'octobre 2018 qui a mis en évidence l'importance d'une prévision météorologique de qualité).

Concrètement, les actions portées au PAPI3 concernent donc :

- Le renforcement du suivi pluviométrique avec l'appui de prestataires (Météo-France et/ou autre prestataire spécialisé) pour bénéficier d'un suivi hydrométéorologique fin en temps réel et d'aides personnalisées à la prise de décision ;
- La centralisation des outils de gestion de crise (développés au PAPI2) en un outil temps réel robuste et efficient ;
- L'accompagnement des communes et intercommunalités dans la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), Plans Inter-Communaux de Sauvegarde (PICS) et autres documents d'information sur le risque (DICRIM) intégrant des actions de formation des élus, largement plébiscitées lors de la concertation du PAPI3.

## 1.2.5. Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme repose sur une démarche partenariale avec tous les acteurs (SMMAR, Etat, collectivités), avec un territoire du PAPI3, qui, pour rappel, s'étend sur une superficie très importante et compte de nombreuses communes rurales.

L'animation à ce jour menée par le SMMAR auprès de certaines collectivités est largement plébiscitée, mais nécessite des moyens humains importants pour que cette action puisse être renforcée et étendue à tout le territoire. En ce sens, le PAPI3 prévoit donc la mobilisation de deux chargés de planification territoriale et de prise en compte de l'urbanisme dans l'aménagement du territoire, en charge :

- De déployer l'articulation entre urbanisme et inondation à l'échelle intercommunale (PLUi, SCOT) voire communale avec un accompagnement personnalisé et des avis sur ces documents d'urbanisme ;
- De former et informer les services des collectivités concernées ;
- D'accompagner et promouvoir les **programmes de recompositions urbaines**,

Principaux outils de réglementation de l'occupation des sols des zones exposées (ou non) au risque inondation (et donc de l'aménagement du territoire), les **Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi)**, établis et portés par les services de l'Etat, ont été très largement généralisés au travers des PAPI précédents. Ces outils nécessitent toutefois des actualisations (nouvelles données topographiques disponibles, méthodologie de réalisation, mise à jour de l'hydrologie, retour d'expérience des crues passées récentes, ...) envisagées au PAPI3 sur certains bassins versants.

L'aléa ruissellement, apparu plus récemment de manière intense, reste moins bien renseigné sur le territoire malgré un premier déploiement au PAPI2 (PPRi, études d'aléas). Fortement liée à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) qui ne relève pas de la compétence GEMAPI, la gestion des eaux de ruissellement doit être menée conjointement avec les collectivités détentrices de la compétence GEPU. Les actions portées au PAPI3 visent donc à :

- Préciser les niveaux de connaissance de cet aléa pour hiérarchiser les besoins et définir une doctrine de gestion de ce risque et les limites de compétences ;
- Engager des études de connaissance et de faisabilité d'actions de réduction du risque sur les communes déjà identifiées comme prioritaires (dans la mesure du possible conjointes avec la thématique pluviale en co-maîtrise d'ouvrage).

## 1.2.6. Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'ensemble des enjeux situés en zone inondable ne pouvant faire l'objet d'une protection absolue, et leur délocalisation restant un outil lourd à mettre en œuvre, la réduction de la vulnérabilité à l'échelle individuelle (batardeaux, zones refuges, mise hors d'eau des installations électriques, ...) est à privilégier.

Dans la continuité de l'action soutenue du PAPI2 sur ce thème et en lien avec le dispositif "AUD'ALABRI" piloté par le SMMAR de réduction de vulnérabilité de l'habitat privé, le PAPI prévoit :

- La poursuite des diagnostics individuels de réduction de la vulnérabilité (habitat, activités économiques et établissements publics)
- L'appui au montage des dossiers de demandes de subventions des bénéficiaires pour faciliter la concrétisation de ces diagnostics en travaux.

Cette démarche sera portée et animée par le SMMAR (avec des moyens humains renforcés) avec un soutien fort de l'Etat pour mobiliser les porteurs de projets et les inciter à réaliser les travaux préconisés. En suivant, le pilotage et l'animation en vue de la réalisation des travaux et aménagements de réduction de vulnérabilité, auprès des privés, des bâtiments publics, et des entreprises, sera directement piloté par la DDTM de l'Aude.

La résilience des réseaux, à ce jour moins appréhendée sur le territoire, a été mise en défaut par les retours d'expérience de la crue d'octobre 2018, avec de fortes attentes des élus sur ce sujet. Au vu des besoins et de la complexité (multi-gestionnaires), l'action menée au PAPI3 vise donc à engager un diagnostic « pilote et expérimental » sur un secteur ciblé qui concernera les réseaux d'infrastructures de transport, d'énergie (électricité), de télécommunications, et d'eau. Il permettra d'aboutir à :

- L'identification des réseaux les plus vulnérables ;
- Des propositions d'actions et recommandations pour accroître leur résilience ;
- Une méthodologie de référence, pour déployer la démarche dans de futurs PAPI.

### 1.2.7. Axe 6 : Gestion des écoulements

Les études pré-opérationnelles engagées dans les PAPI précédents ont conduit à la définition de partis d'aménagements à même d'apporter, **aux territoires fortement exposés**, de réelles **solutions opérationnelles, basées sur la gestion des écoulements**. Ces partis d'aménagements, fiabilisés, permettent à ce jour leur traduction opérationnelle **en travaux (une douzaine d'opérations) dans le futur PAPI3 et notamment** :

- **L'amélioration des conditions d'écoulements au droit d'enjeux habités** (Le Tréboul à Castelnaudary, le Trapel à Villegailhenc, l'Aude à Trèbes, le Lauquet à Saint-Hilaire et Rennes les Bains) par la création de risberme ou lit moyen, **couplées à des actions de restauration morphologique des cours d'eau** sur les zones d'intervention.
- **La réduction des débits de pointe par des ouvrages écrêteurs** qui concernent des bassins versants de taille limitée et des volumes de crue compatibles avec ce type de solution (Luc sur Orbieu, Villalier, Montredon/Narbonne, ...)
- **La décharge des volumes de crues** vers des zones à moindre enjeu (Coursan) ;
- **Des travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion** de crues en traversée urbaine : Leuc (Lauquet), La Redorte (Rivassel), Villalier (Orbiel).

Par ailleurs, de nombreuses études et réflexions engagées au PAPI2 sont à ce jour à un stade d'avancement intermédiaire ou nécessitent des compléments d'investigations pour faire émerger un parti d'aménagement fiabilisé. En outre, le diagnostic a fait émerger le besoin d'engager de nouvelles réflexions sur certains secteurs à enjeux, qui ne disposent pas à ce jour de stratégie localisée de prévention du risque. Dans cette logique, le PAPI3 prévoit donc de nouvelles études qui pourront conduire à terme à des travaux de gestion des écoulements :

- **Etudes de suppression de points noirs hydrauliques** (Amont de Lastours - Orbiel et Grézillou / Bas quartier de Conques - Orbiel / Villemoustaussou – Trapel) ;
- **Etudes d'aménagements hydrauliques** (Bram ; Preuille et Rébenty / Villegly ; Ceize et Mailhols / Rieux en Val ; Le Sou / Narbonne ; La Livière La Redorte ; Rivassel / Lézignan-Corbières ; Recs fumade et Bénéja) **et de ressuyage** (plaine de Marseillette) ;
- **Etudes de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues** : traversée urbaine de Laure-Minervois et bassins versants de la Bretonne de l'Orbieu et de la Berre.

Le territoire du PAPI3 compte aujourd'hui plusieurs ouvrages assurant la protection des biens et des personnes et notamment 6 aménagements hydrauliques (ouvrages écrêteurs). Le PAPI3 intègre donc également les actions d'entretien courant (afin de pérenniser leur niveau de protection) de ces aménagements existants : Cazilhac/Palaja ; Badens ; Rustiques ; Villeneuve-Minervois ; Laure-Minervois ; Fabrezan (Fontintruze).

## 1.2.8. Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Dans la même logique que pour l'axe 6, des études et travaux d'ouvrages de protections hydrauliques (digues et systèmes d'endiguement) ont émergés des précédents PAPI.

Sur certains secteurs très exposés au risque inondation, **des travaux d'endiguement** (en l'occurrence de confortement d'endiguements existants) sont donc portés au PAPI3 quand **aucune autre solution technique n'est à même d'assurer une meilleure alternative** (Carcassonne – Digue de la Prade, Olonzac).

Cet axe du PAPI 3 intègre également :

- **Des études de définition, confortement, rehausse de systèmes d'endiguement** (Saint-Marcel d'Aude ; Aude / Canet-Villedaigne-Raissac ; ruisseaux des jourres et du lirou / Armissan ; Mayral / Basses Plaines de l'Aude / Sigean ; Berre) ;
- **La poursuite des réflexions sur le devenir des remblais classés ou non classés et autres ouvrages longitudinaux jouant un rôle dans la protection d'enjeux** (Domaine Public Fluvial du fleuve Aude, Fresquel, Canal de la Robine, ouvrages maritimes).

La **bonne gestion des ouvrages** existants (45 km de digues) constitue également un enjeu important, permettant de **prévenir la survenue de désordres et d'assurer les niveaux de protection** pour lesquels ces ouvrages ont été conçus. Les actions d'entretien courant de ces ouvrages sont donc également intégrées au PAPI3.

## 1.3. MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS

Un maître d'ouvrage est identifié à chaque action (ou sous-action) et sera en charge de porter l'action dans sa mise en œuvre opérationnelle.

A l'exception de l'action relative aux Plans de Prévention des Risques inondations (MOA Etat) et travaux de réduction de vulnérabilité (MOA Collectivités/Privés/Entreprises), la totalité des actions inscrites au PAPI3 est sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR (EPTB Aude) et de ses syndicats adhérents, avec la logique de gouvernance suivante :

- Les actions globales et stratégiques sur le territoire sont portées par le SMMAR ;
- Les actions locales sont portées par les Syndicats de rivières avec l'appui technique du SMMAR.

Pour chaque action, une liste des partenaires pré-identifiés a été définie. Il s'agit des acteurs qui seront associés, consultés ou informés lors de la réalisation de l'action : co-financeurs, intercommunalités, communes, chambres consulaires, Fédérations départementales, services de l'Etat (SPRISR, SEMA, SUEDT, UDAP, SIDPC), OFB, PNRs, SDIS, associations.... Les partenariats seront formalisés par le biais des Comités Techniques et des Comités de Pilotages pléniers de chaque action.

## 1.4. DES ACTIONS « HORS PAPI » IDENTIFIEES SUR LE PERIMETRE DES CORBIERES MARITIMES MENTIONNEES POUR MEMOIRE

Le S.I.AH. des bassins versants des Corbières Maritimes, adhérent statutaire au SMMAR, porte des actions relevant de la compétence GEMAPI sur 6 communes localisées en dehors du périmètre PAPI : Caves, Feuilla, Fitou, LaPalme, Leucate et Treilles.

Dans une logique de politique globale et de continuité avec les pratiques validées par la préfecture de l'Aude en vigueur au PAPI2, le Syndicat de rivières des Corbières Maritimes et les six communes concernées ont cependant été associés par le SMMAR dans les démarches d'information et de concertation du PAPI3 afin de définir collégalement des actions à engager « hors PAPI » sur leur périmètre sur la période 2023-2028.

C'est donc pour mémoire que sont mentionnées ci-dessous les principales actions identifiées, selon des plans de financements qui seront établis, avec les potentiels co-financeurs concernés, durant les Comités Départementaux de programmation GEMAPI

(CDGEMAPI), selon un cadre « hors papi » :

- Des actions génériques portées sous maîtrise d’ouvrage du SMMAR : sensibilisation au risque ; communication ciblée sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant ; pose de repères de crues ; diagnostics de réduction de vulnérabilité
- Trois actions ciblées portées sous maîtrise d’ouvrage du SIAH des Corbières maritimes dont les montants et plans de financements prévisionnels sont mentionnés ci-dessous :

Réf.	Etude / Travaux / Autre	Libellé de l'action et année prévisionnelle d'engagement	HT / TTC								TOTAL	Co-financements recherchés : Etat - Région- Département %	Maître d'ouvrage %
				2023	2024	2025	2026	2027	2028				
Hors PAPI	Etude	Etude de ruissellements diffus sur le secteur des Corbières maritimes : la Franqui, Leucate plage ; Port-Leucate (Route des vignes) ; La Palme ; Caves	HT	100 000	0	0	0	0	0	0	100 000	80%	20%
Hors PAPI	Etude	Etude d'aménagement ou de restauration d'un ouvrage de rétention sur le Pla à Fitou	HT	0	110 000	0	0	0	0	0	110 000	80%	20%
Hors PAPI	Etude	Etude complémentaire de protection contre la submersion marine - Secteurs Leucate et Lapalme	HT	0	300 000	0	0	0	0	0	300 000	80%	20%

Il est rappelé que ces actions sont mentionnées pour mémoire, et n’ont donc pas été comptabilisées dans les maquettes financières du PAPI3 ni dans les fiches actions.

## 1.5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PAPI3

*Se référer au calendrier de réalisation joint en annexe de ce document.*

## 1.6. ELEMENTS FINANCIERS

### 1.6.1. Prise en compte de l'inflation monétaire

Dans un contexte économique national d'inflation des prix, notamment des énergies et des matières premières, constaté depuis le début de l'année 2022, et qui tend à se poursuivre dans les années à venir, comme suite à discussions avec l'Etat, et comme entériné avec le Directeur du service Risques Naturels de la DREAL Occitanie en réunion technique du 24 juin 2022, avec les Directeurs de la DDTM de l'Aude en réunion de coordination du 05 juillet 2022, et avec les co-financeurs du PAPI3 en réunion du 05 juillet 2022, **il a été acté le postulat d'une augmentation automatique de tous les coûts initialement estimés, ajustés à la hausse sur la base des hypothèses suivantes :**

- **+ 10% des montants appliqués aux études et prestations de services**
- **+ 20% des montants appliqués aux travaux**

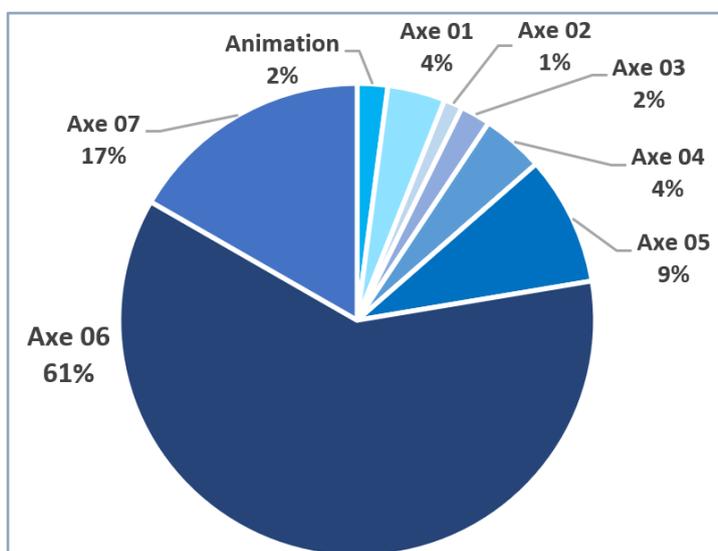
Les montants des acquisitions foncières restent inchangés.

Concernant les opérations structurantes des axes 6 et 7, il a été considéré que **l'inflation de 20% sur le coût des travaux s'applique également de fait aux coûts des dommages calculés dans les études d'ACB/AMC**. En ce sens, l'endommagement augmente de manière proportionnelle à l'augmentation du coût des opérations, ce qui ne modifie pas in fine l'équilibre et les résultats des analyses économiques. **Il est donc entendu que l'ensemble des analyses coûts-bénéfices et analyses multicritères, rédigées sur la base des anciens montants, demeurent en l'état et n'ont pas besoin d'être actualisées.**

Concernant ce postulat d'ajustement des montants, **il est également acté que à ce stade, les courriers d'engagements des co-financeurs et les délibérations des maîtres d'ouvrages (SMMAR et Syndicats de rivières) pris au printemps sur la base des montants initiaux, restent suffisants en l'état**. Ces derniers seront amenés à redélibérer et à statuer sur le montant définitif du PAPI seulement après instruction du dossier par l'Etat et après avis de la CMI, en vue de la signature de la convention contractuelle du PAPI3 de l'Aude et de la Berre.

## 1.6.2. Montant financier global du PAPI 3

Le montant total en coût global du PAPI3 Aude et Berre est de 75 270 k€. Sa déclinaison par axe est la suivante :



Répartition financière par axe du PAPI3

<b>AXE 00 - Animation PAPI</b>	<b>1 560 k€</b>
<b>AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	<b>2 945 k€</b>
<b>AXE 02 - Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>	<b>950 k€</b>
<b>AXE 03 - Alerte et gestion de crise</b>	<b>1 550 k€</b>
<b>AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</b>	<b>3 175 k€</b>
<b>AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>	<b>6 640 k€</b>
<b>AXE 06 - Ralentissement des écoulements</b>	<b>45 905 k€</b>
<b>AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>	<b>12 545 k€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 270 k€</b>

Les axes 6 et 7, incluant les travaux identifiés et étudiés au PAPI 2, sont de fait plus conséquents que les autres axes qui intègrent majoritairement des prestations de services ou d'ingénierie.

Les 5 actions les plus onéreuses sont les **travaux** suivants (actions avec un coût supérieur à 2 M€) qui représentent environ 34 M€ (57 % du PAPI3) :

<b>Aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret - Tranche 01 : Aménagements hydrauliques amont</b>	<b>26 340 k€</b>
<b>Réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude</b>	<b>5 285 k€</b>
<b>Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Villegailhenc ; Trapel</b>	<b>3 700 k€</b>
<b>Travaux d'aménagement hydraulique - Luc sur Orbieu ; Tourenc</b>	<b>3 970 k€</b>
<b>Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Castelnaudary ; Tréboul</b>	<b>2 730 k€</b>

### 1.6.3. Co-financements du PAPI 3

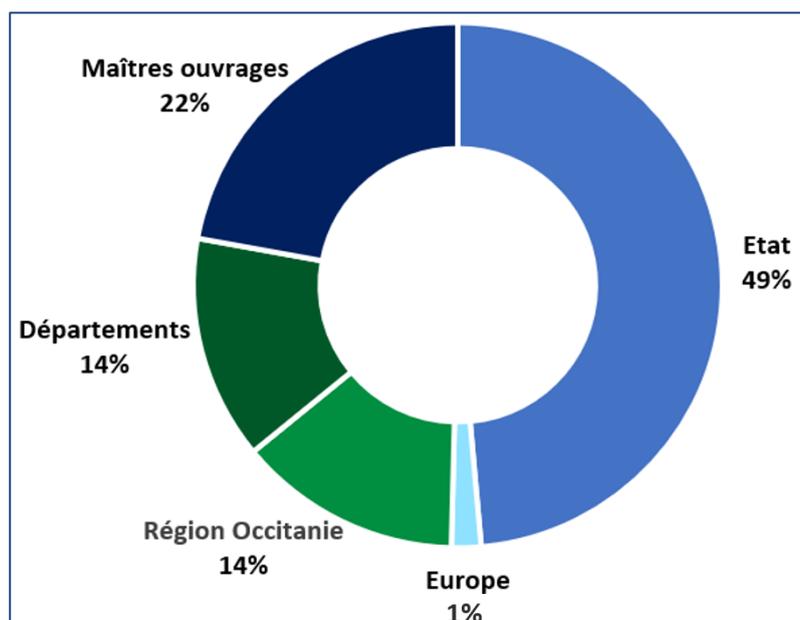
Le financement envisagé de du plan d'action du PAPI3 est le suivant :

Financier	Montants PAPI 3 par Financeurs
Maîtres d'ouvrages	16 612,0 k€
Etat	37 032,5 k€
Europe	1 002,0 k€
Région Occitanie	10 260,0 k€
Département de l'Aude	10 271,5 k€
Département de l'Hérault	92,0 k€
<b>TOTAL</b>	<b>75 270 k€</b>

Le principal financeur du programme est le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Etat) avec une contribution à hauteur de 49 %.

Le SMMAR et ses syndicats portent, en qualité de maître d'ouvrage, environ 22 % du montant de programme.

Le Département de l'Aude (et dans une moindre mesure celui de l'Hérault, au regard de la faible surface du périmètre sur ce département) ainsi que la Région complètent ce dispositif.



Répartition financière par financeurs du PAPI3



## 2 Annexes

## 2.1. ANNEXE : TABLEAU FINANCIER SAFPA



Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant PAPI 3	COÛT (assiette subventionnable)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT	% Part.	Europe	% Part.	Région Occitane	% Part.	Département de l'Aude	% Part.	Département de l'Hérault	% Part.	Echéance de réalisation
FA-5.1	Diagnostique de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, des privés, des entreprises	SMMAR EPTB Aude	1 100 000	1 100 000	TTC	220 000	20 %	550 000	50 %	0	0 %	220 000	20 %	110 000	10 %	0	0 %	Annuel
FA-5.2	Etudes de réduction de vulnérabilité sur territoires pilotes pour des réseaux plus résilients (VRD, télécoms, enjeux communaux non assurables type STEP, réseaux AEP...)	SMMAR EPTB Aude	440 000	440 000	TTC	88 000	20 %	220 000	50 %	0	0 %	88 000	20 %	44 000	10 %	0	0 %	2025-2028
FA-5.3-a	Travaux de réduction de vulnérabilité sur bâtiments à usages publics	Collectivités	1 200 000	1 200 000	TTC	240 000	20 %	600 000	50 %	0	0 %	240 000	20 %	120 000	10 %	0	0 %	2023-2028
FA-5.3-b	Travaux de réduction de vulnérabilité sur biens à usage d'habitations ou mixtes	Privés	2 700 000	2 700 000	HT	540 000	20 %	2 160 000	80 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2023-2028
FA-5.3-c	Travaux de réduction de vulnérabilité sur biens à usage utilisés dans des activités professionnelles (entreprises de moins de 20 salariés)	Entreprises	1 200 000	1 200 000	TTC	960 000	80 %	240 000	20 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2023-2028
<b>TOTAL</b>			6 640 000	6 640 000		2 048 000	31 %	3 770 000	57 %	0	0 %	548 000	8 %	274 000	4 %	0	0 %	

Axe 6 : Gestion des écoulements																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant PAPI 3	COÛT (assiette subventionnable)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT	% Part.	Europe	% Part.	Région Occitane	% Part.	Département de l'Aude	% Part.	Département de l'Hérault	% Part.	Echéance de réalisation
FA-6.1_a	Aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret - Tranche 01 ; Aménagements hydrauliques amont - Etudes préalables de maîtrise d'œuvre	Syndicat du Delta de l'Aude	880 000	880 000	HT	176 000	20 %	440 000	50 %	0	0 %	176 000	20 %	88 000	10 %	0	0 %	2023-2028
FA-6.1_b	Aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret - Tranche 01 ; Aménagements hydrauliques amont - (bassins secs de rétention écrêteurs de crues)	Syndicat du Delta de l'Aude	25 460 000	25 460 000	HT	5 092 000	20 %	12 730 000	50 %	0	0 %	5 092 000	20 %	2 546 000	10 %	0	0 %	2026-2028
FA-6.2	Poursuite des études d'aménagements hydrauliques préalablement engagées au PAPI2 ; La Redorte ; Rivassol / Lézignan-Corbères ; Recs Lumade et Bénège	Syndicats de bassins versants	560 000	560 000	HT	112 000	20 %	280 000	50 %	0	0 %	112 000	20 %	56 000	10 %	0	0 %	2025-2028
FA-6.3	Etudes d'aménagements hydrauliques : Bram ; Preuille et Rébeny / Villegly ; Ceize et Malholts / Rieux en Val ; Le Sou / Narbonne ; La Livière	Syndicats de bassins versants	345 000	345 000	HT	69 000	20 %	172 500	50 %	0	0 %	69 000	20 %	34 500	10 %	0	0 %	2023-2028
FA-6.4	Etude de définition de suppression des points noirs hydrauliques : Amont de Lascours ; Obiel et Grézillou / Bas quartier de Conques ; Obiel / Villemoussou (St Pierre T.) ; Trapel	Syndicat Mixte Aude Centre	550 000	550 000	HT	110 000	20 %	275 000	50 %	0	0 %	110 000	20 %	55 000	10 %	0	0 %	2024-2028
FA-6.5	Etude de ressuage et d'aménagement hydraulique des plaines à enjeux ; fonctionnement de télang associé de Marseillette	Syndicat Mixte Aude Centre	440 000	440 000	HT	88 000	20 %	220 000	50 %	0	0 %	88 000	20 %	44 000	10 %	0	0 %	2024-2028
FA-6.6	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues ; traversée uraine de Laure-Mineros / BV Bretagne / BV Obiel / BV Berre	Syndicats de bassins versants	650 000	650 000	HT	130 000	20 %	325 000	50 %	0	0 %	0	0 %	195 000	30 %	0	0 %	2024-2028
FA-6.7	Travaux d'aménagement hydraulique - Vilalier (Lot Cabagnol) ; S'graut (bassin sec de rétention écrêteur de crues)	Syndicat Mixte Aude Centre	1 085 000	1 085 000	HT	217 000	20 %	542 500	50 %	0	0 %	217 000	20 %	108 500	10 %	0	0 %	2024-2026
FA-6.8	Travaux d'aménagement hydraulique - Luc sur Obiel ; Tourrenc (bassin sec de rétention écrêteur de crues)	Syndicat Obiel-Jourres-Lirou	3 970 000	3 970 000	HT	794 000	20 %	1 985 000	50 %	0	0 %	794 000	20 %	397 000	10 %	0	0 %	2024-2026
FA-6.9	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Rennes les Bains ; Sals / St Hilaire ; Lauquet	Syndicat haute Vallée de l'Aude	1 040 000	1 040 000	HT	208 000	20 %	520 000	50 %	0	0 %	0	0 %	312 000	30 %	0	0 %	2023-2025
FA-6.10	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Castelhaudry (dont quartier Touzet) ; Trebol	Syndicat du Fresquel	2 730 000	2 730 000	HT	546 000	20 %	1 365 000	50 %	0	0 %	0	0 %	819 000	30 %	0	0 %	2023-2026
FA-6.11	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Villegallenc ; Trapel	Syndicat Mixte Aude Centre	3 700 000	3 700 000	HT	740 000	20 %	1 850 000	50 %	0	0 %	0	0 %	1 110 000	30 %	0	0 %	2023-2025
FA-6.12	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Trèbes ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	1 900 000	1 900 000	HT	380 000	20 %	950 000	50 %	0	0 %	0	0 %	570 000	30 %	0	0 %	2023-2025
FA-6.13	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de crues en traversée uraine ; La redorte ; Rivassol / Vilalier ; Obiel	Syndicats de bassins versants	500 000	500 000	HT	100 000	20 %	250 000	50 %	0	0 %	0	0 %	150 000	30 %	0	0 %	2023-2026
FA-6.14	Travaux de mise en service du chenal de Coursan	Syndicat du Delta de l'Aude	1 800 000	1 800 000	HT	360 000	20 %	900 000	50 %	0	0 %	0	0 %	540 000	30 %	0	0 %	2023-2025
FA-6.15	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Brouse et Vilalier ; Dure	Syndicat du Fresquel	120 000	120 000	HT	24 000	20 %	60 000	50 %	0	0 %	0	0 %	36 000	30 %	0	0 %	2023-2025
FA-6.16	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Cazilhac/Palaja ; Badens, Rusiques ; Villeneuve-Minervois ; Laure-Minervois ; Fabrezan (Fonttruzze)	Syndicats de bassins versants	175 000	175 000	TTC	175 000	100 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	Annuel
<b>TOTAL</b>			45 905 000	45 905 000		9 321 000	20 %	22 865 000	50 %	0	0 %	6 688 000	15 %	7 061 000	15 %	0	0 %	

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant PAPI 3	COUT (assistance subventionnable)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT	% Part.	Europe	% Part.	Région Occitane	% Part.	Département de l'Aude	% Part.	Département de l'Hérault	% Part.	Échéance de réalisation
FA-7.1	Poursuite des études de maîtrise d'œuvre engagées au PAPI2 sur les remblais classés et non classés le long du fleuve Aude DDF	SMMAR EPTB Aude	1 100 000	1 100 000	HT	220 000	20 %	550 000	50 %	0	0 %	220 000	20 %	110 000	10 %	0	0 %	2025-2028
FA-7.2_a	Réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prède) ; Aude - Etudes préalables de maîtrise d'œuvre	Syndicat Mixte Aude Centre	385 000	385 000	HT	77 000	20 %	192 500	50 %	0	0 %	77 000	20 %	38 500	10 %	0	0 %	2023-2026
FA-7.2_b	Réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prède) ; Aude - Travaux	Syndicat Mixte Aude Centre	4 900 000	4 900 000	HT	980 000	20 %	1 960 000	40 %	0	0 %	980 000	20 %	980 000	20 %	0	0 %	2025-2028
FA-7.3	Poursuite des études de réalisation de systèmes d'endiguements localisés en basses plaines de l'Aude : remblais d'endiguements : Saint-Marcel d'Aude ; Aude / Canal-Villedigne-Raasac ; ruisseaux des Jours et du Irrou / Armissan ; Mayral	Syndicats de bassins versants	1 100 000	1 100 000	HT	220 000	20 %	550 000	50 %	0	0 %	220 000	20 %	110 000	10 %	0	0 %	2024-2028
FA-7.4	Poursuite des études sur remblais classés et non classés du Fresquel	Syndicat du Fresquel	770 000	770 000	HT	154 000	20 %	385 000	50 %	0	0 %	154 000	20 %	77 000	10 %	0	0 %	2023-2028
FA-7.5	Poursuite des études sur remblais classés et non classés de VNF - Narbonne ; Canal de la Robine	Syndicat du Delta de l'Aude	650 000	650 000	HT	130 000	20 %	325 000	50 %	0	0 %	130 000	20 %	65 000	10 %	0	0 %	2023-2028
FA-7.6	Etudes de réalisation et confortement des systèmes d'endiguements localisés en basses plaines de l'Aude : remblais d'endiguements : Saint-Marcel d'Aude ; Aude / Canal de la Robine non maîtrisés à Narbonne / protection "1998" à Cuzac d'Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	825 000	825 000	HT	165 000	20 %	412 500	50 %	0	0 %	165 000	20 %	82 500	10 %	0	0 %	2024-2028
FA-7.7	Poursuite des études de protection contre la submersion marine : Feury d'Aude, Saint Pierre La Mer, Narbonne (La Nautique), Bages, Vendres, Gruissan ; Port la Nouvelle	Syndicats de bassins versants	880 000	880 000	HT	176 000	20 %	440 000	50 %	0	0 %	176 000	20 %	88 000	10 %	0	0 %	2024-2028
FA-7.8	Poursuite des études de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de L'Espirat - Sigean ; Berre	Syndicat Berre et Rieu	385 000	385 000	HT	77 000	20 %	192 500	50 %	0	0 %	77 000	20 %	38 500	10 %	0	0 %	2023-2027
FA-7.9	Travaux de confortement du système d'endiguement existant - Olonzac ; Espagne	Syndicat Mixte Aude Centre	460 000	460 000	HT	92 000	20 %	184 000	40 %	0	0 %	92 000	20 %	0	0 %	92 000	20 %	2023-2024
FA-7.10	Travaux de stabilisation de berges au droit d'effeux habités : BV Camouac et Olibet / BV Argente-Double	Syndicat Mixte Aude Centre	800 000	800 000	HT	160 000	20 %	320 000	40 %	0	0 %	160 000	20 %	160 000	20 %	0	0 %	2023-2025
FA-7.11	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Salabès d'Aude ; Olonzac ; Sigean (Espinat) ; Cuzac d'Aude ; digues et déversoirs des basses plaines de l'Aude	Syndicats de bassins versants	290 000	290 000	TTC	290 000	100 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	Annuel
<b>TOTAL</b>				<b>12 545 000</b>	<b>12 545 000</b>	<b>2 741 000</b>	<b>22 %</b>	<b>5 511 500</b>	<b>44 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>2 451 000</b>	<b>20 %</b>	<b>1 749 500</b>	<b>14 %</b>	<b>92 000</b>	<b>0,73 %</b>	

SYNTHESE														
AXE	Montants PAPI 3 par Axes	COUT (assistance subventionnable)	% Part.	ETAT	% Part.	Europe	% Part.	Région Occitane	% Part.	Département de l'Aude	% Part.	Département de l'Hérault	% Part.	% Part.
Animation	1 560 000	1 560 000	55 %	380 000	25 %	312 000	20 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %
Axe 1	2 945 000	2 945 000	20 %	1 933 500	66 %	0	0 %	55 000	2 %	367 500	12 %	0	0 %	0 %
Axe 2	950 000	950 000	20 %	475 000	50 %	0	0 %	135 000	14 %	150 000	16 %	0	0 %	0 %
Axe 3	1 550 000	1 550 000	28 %	0	0 %	690 000	45 %	0	0 %	430 000	28 %	0	0 %	0 %
Axe 4	3 175 000	3 175 000	14 %	2 087 500	66 %	0	0 %	413 000	13 %	239 500	8 %	0	0 %	0 %
Axe 5	6 640 000	6 640 000	31 %	3 770 000	57 %	0	0 %	548 000	8 %	274 000	4 %	0	0 %	0 %
Axe 6	45 905 000	45 905 000	20 %	22 865 000	50 %	0	0 %	6 668 000	15 %	7 061 000	15 %	0	0 %	0 %
Axe 7	12 545 000	12 545 000	22 %	5 511 500	44 %	0	0 %	2 451 000	20 %	1 749 500	14 %	92 000	1 %	1 %
<b>TOTAL PAPI 3</b>	<b>75 270 000 €</b>	<b>75 270 000 €</b>	<b>22,07 %</b>	<b>37 032 500 €</b>	<b>49,20 %</b>	<b>1 002 000 €</b>	<b>1,33 %</b>	<b>10 260 000 €</b>	<b>13,63 %</b>	<b>10 271 500 €</b>	<b>13,65 %</b>	<b>92 000 €</b>	<b>0,12 %</b>	

AXE	Montants PAPI 3 par Axes	% PAPI 3 par Financiers
Maîtres d'ouvrages	16 612 000	22,1%
Etat	37 032 500	49,2%
Europe	1 002 000	1,3%
Région Occitane	10 260 000	13,6%
Département de l'Aude	10 271 500	13,6%
Département de l'Hérault	92 000	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>75 270 000</b>	<b>100%</b>

AXE	Montants PAPI 3 par Axes	% PAPI 3 par Axes
Animation	1 560 000	2,1%
Axe 1	2 945 000	3,9%
Axe 2	950 000	1,3%
Axe 3	1 550 000	2,1%
Axe 4	3 175 000	4,2%
Axe 5	6 640 000	8,8%
Axe 6	45 905 000	61,0%
Axe 7	12 545 000	16,7%
<b>TOTAL</b>	<b>75 270 000</b>	<b>100%</b>

## 2.2. ANNEXE : CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PAPI3

AXE	Ref. Fiche-action	Etude / Travaux / Autre	Libellé de l'action	2023	2024	2025	2026	2027	2028
0	FA-0.1	Autre	Animation du PAPI 3						
1	FA-1.1	Etude	Etudes de diagnostics relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques, des retours d'expérience, en vue de l'actualisation de la gouvernance, du PAPI et de la SLGRI						
1	FA-1.2	Etude	Etude de connaissance des aléas : secteur Karstique de la montagne noire						
1	FA-1.3	Autre	Repères de crues et lasses de mer						
1	FA-1.4	Autre	Mémoire du risque et sensibilisation / Information sur la résilience / Formation des élus concernant les risques naturels						
1	FA-1.5	Autre	Action d'information transversale accompagnant le programme d'actions : création d'un Observatoire du risque						
1	FA-1.6	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassins versants de l'Aude et de la Berre						
2	FA-2.1	Autre	Investissement complémentaire d'équipements de surveillance et de prévision des crues						
2	FA-2.2	Etude	Tests de modélisations pluies/débits dans la perspective d'une homologation future SDAL "Système D'Avertissement Local"						
3	FA-3.1	Autre	Aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique						
3	FA-3.2	Autre	Evolution des outils de gestion de crise en temps réel / Inter-opérationnalité des outils existants						
3	FA-3.3	Etude	Plans Communaux (PCS); Plans Inter-Communaux de Sauvegarde (PICS); DICRIM						
4	FA-4.1	Etude	Elaboration des PPRi						
4	FA-4.2	Etude	Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU						
4	FA-4.3	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exeeco : Bassins versants Haute Vallée ; Fresquel ; Aude Centre ; Orblieu-Jourras ; Berre-Rieu ; Delta de l'Aude						
4	FA-4.4	Etude	Poursuite des études de prévention contre les ruissellements diffus suite à études préalables : Carcassonne (Arnouze)						

AXE	Ref. Flohe-action	Etude / Travaux / Autre	Libellé de l'action	2023	2024	2025	2026	2027	2028
6	FA-6.1	Etude	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités, des privés, des entreprises						
6	FA-6.2	Etude	Etudes de réduction de vulnérabilité sur territoires pilotes pour des réseaux plus résilients (VRD ; télécoms, enjeux communaux non assurables type STEP, réseaux AEP...)						
6	FA-6.2	Etude	Travaux de réduction de vulnérabilité						
8	FA-8.1	Travaux	Aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret - Tranche D1 ; Aménagements hydrauliques amont						
8	FA-8.2	Etude	Poursuite des études d'aménagements hydrauliques préalablement engagées au PAPI2 : La Redorte ; Rivassel / Lézignan-Corbilières ; Recs fumade et Bénéja						
8	FA-8.3	Etude	Etudes d'aménagements hydrauliques : Bram ; Preuille et Rébenty / Villegly ; Ceze et Malholis / Rieux en Val ; Le Sou / Narbonne ; La Livière						
8	FA-8.4	Etude	Etude de définition de suppression des points noirs hydrauliques : Amont de Lastours ; Orbiel et Grézillou / Bas quartier de Conques ; Orbiel / Villemoustaussou (St Pierre T.) ; Trapel						
8	FA-8.5	Etude	Etude de ressuyage et d'aménagement hydraulique des plaines à enjeux : fonctionnement de l'étang asséché de Marsellette						
8	FA-8.6	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues : traversée urbaine de Laure-Minervois / BV Bretonne / BV Orbiel / BV Berre						
8	FA-8.7	Travaux	Travaux d'aménagement hydraulique - Villalier (Lot. Cabagnol) ; Séraut						
8	FA-8.8	Travaux	Travaux d'aménagement hydraulique - Luc sur Orbiel ; Tournenc						
8	FA-8.9	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Rennes les Bains ; Sals / St Hilaire ; Lauquet						
8	FA-8.10	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Castelnaudary ; Tréboul						
8	FA-8.11	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Villegallhenc ; Trapel						
8	FA-8.12	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Trèbes ; Aude						
8	FA-8.13	Travaux	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de crues en traversée urbaine : Leuc ; Lauquet / La redorte ; Rivassel / Villalier ; Orbiel						
8	FA-8.14	Travaux	Travaux de mise en service du chenal de Coursan						

AXE	Ref. Floe-action	Etude / Travaux / Autre	Libellé de l'action	2023	2024	2025	2026	2027	2028
6	FA-6.16	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Brousse et Villaret ; Dure						
6	FA-6.18	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Cazilhac/Palaja ; Badens, Rustiques ; Villeneuve-Minervols ; Laure-Minervols ; Fabrezan (Fontintruze)						
7	FA-7.1	Etude	Poursuite des études de maîtrise d'ouvrage engagées au PAPI2 sur les remblais classés et non classés le long du fleuve Aude DPF						
7	FA-7.2	Travaux	Réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude						
7	FA-7.3	Etude	Poursuite des études de réalisation de systèmes d'endiguements : Saint-Marcel d'Aude ; Aude / Canet-Villedaigne-Ralsac ; ruisseaux des Jours et du Irrou / Amissan ; Mayral						
7	FA-7.4	Etude	Poursuite des études sur remblais classés et non classés du Fresquel						
7	FA-7.5	Etude	Poursuite des études sur remblais classés et non classés de VNF - Narbonne ; Canal de la Robine						
7	FA-7.6	Etude	Etudes de réalisation et confortement des systèmes d'endiguements localisés en basses plaines de l'Aude : remblais Aude et grand vignie aval de Coursan / déversements canal de la Robine non maîtrisés à Narbonne / protection "1998" à Cuxac d'Aude						
7	FA-7.7	Etude	Poursuite des études de protection contre la submersion marine : Fleury d'Aude, Saint Pierre La Mer, Narbonne (La Nautique), Bages, Vendres, Grulisan ; Port la Nouvelle						
7	FA-7.8	Etude	Poursuite des études de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de L'Espinat - Sigean ; Berre						
7	FA-7.9	Travaux	Travaux de confortement du système d'endiguement existant - Clonzac ; Espéne						
7	FA-7.10	Travaux	Travaux de stabilisation de berges au droit d'enjeux habités : BV Clamoux et Orbet / BV Argent-Double						
7	FA-7.11	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Sallèles d'Aude ; Clonzac ; Sigean (L'Espinat) ; Cuxac d'Aude ; digues et déversoirs des basses plaines de l'Aude						



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Hôtel du Département de l'Aude  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cedex 9  
04 68 11 63 02  
[contact@smmar.fr](mailto:contact@smmar.fr) / [www.smmar.org](http://www.smmar.org)



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional